

« Que les femmes se taisent dans les assemblées » (1 Co 14,33b-36)

Comme cela se fait dans toutes les Églises des saints, 34 que les femmes se taisent dans les assemblées : elles n'ont pas la permission de parler ; elles doivent rester soumises, comme dit aussi la Loi. 35 Si elles désirent s'instruire sur quelque détail, qu'elles interrogent leur mari à la maison. Il n'est pas convenable qu'une femme parle dans les assemblées. 36 La parole de Dieu a-t-elle chez vous son point de départ ? Êtes-vous les seuls à l'avoir reçue ? (TOB)

Contexte social

Ce passage se trouve dans la première épître paulinienne aux Corinthien·ne·s. D'un point de vue social, la communauté se composait en grande partie de gens issus des classes inférieures de la société païenne (1 Co 1,26). Ainsi, peu ont reçu une éducation ni n'appartiennent à la noblesse. Cependant, il est aussi à noter la présence de personnes plus aisées et cultivées (cf. 1 Co 11,17-34) ainsi que d'esclaves (1 Co 7,21-24). Du point de vue du genre, les femmes jouaient un rôle actif dans cette communauté (1 Co 11,5 ; 1 Co 14, 33b-36)¹, et on peut même supposer la présence de quelques femmes fortunées éduquées à la philosophie (car seul·e·s les riches avaient accès au savoir)².

Les chapitres 11 à 14 de la lettre traitent de la vie culturelle de l'Église, et le chapitre 14 en particulier des dons de prophétie et de parler en langues³. En outre, la question du genre est également prépondérante dans ces quatre chapitres⁴.

La situation des femmes dans les communautés pauliniennes

Ce passage de 1 Co 14,33 b -36 semble être en complète contradiction avec d'autres propos de Paul, tels que Ga 3,28 (« Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ » (TOB)), ou particulièrement 1 Co 11,5, qui énonce comme état de fait que les femmes prophétisent et prient dans la communauté corinthienne. En 1 Co 11,12-13, Paul affirme également l'égalité de la femme et de l'homme, et nous savons que des femmes importantes entouraient Paul dans son ministère, à l'instar de Phœbé, Chloé, Priscille, etc. Cela dit, il tient des propos ambivalents envers les femmes. Pour preuve, dès les épîtres qu'on appelle « deutéro-pauliniennes » (Éph ; Col ; Th) et « pastorales » (1,2 Tm ; Tt), c'est-à-dire rédigées par des successeurs de Paul, ces ambivalences se cristallisent du côté des normes gréco-romaines, et les femmes sont ainsi appelées à être soumises à leurs maris (cf. Éph 5,22 ; Col 3,18 ; Tt 2,5), en somme à suivre les normes patriarcales de l'époque. Pourtant, en 1 Co 11,5, Paul ne met aucunement en question le fait que des femmes prennent la parole pour prier ou prophétiser, l'enjeu du chapitre 11 étant leur voilage (ou leur coiffure, selon les interprétations), qui troublait d'après Paul la différence entre femmes et hommes. Dans ce passage de 1 Co 14, Paul tient un propos pour le moins radical : les femmes doivent être silencieuses, elles n'ont pas le droit de parler. Cependant, il ne parle pas clairement en son nom, utilisant un passif en grec pour l'expression « il n'est pas permis », et non pas « j'interdis aux femmes de parler »⁵, et invoquant la coutume de « toutes les Églises des saints » (v. 33b). Ainsi, c'est premièrement par cohérence avec les autres communautés de Dieu que Paul avance cet interdit. Ensuite, c'est « la Loi » —

¹ DETTWILER, Andreas, « Paul et les femmes prophétesses de Corinthe. Une histoire compliquée. », dans FOEHR-JANSSENS, Y., NAEF S. & SCHLAEPFER, A., *Voile, corps et pudeur*, Genève : Labor et Fides, 2015, p. 44.

² BARNES, Nathan J., *Reading 1 Corinthians with Philosophically Educated Women*, Eugene, Oregon : Pickwick Publications, 2014, p. 121.

³ VOUGA, François, « La première épître aux Corinthiens », dans MARGUERAT, Daniel (éd.), *Introduction au Nouveau Testament. Son histoire, son écriture, sa théologie*, Genève, « Le monde de la Bible », n° 41, Labor et Fides, 2000, p. 201 et 205.

⁴ MARSHALL, Jill. E., *Women Praying and Prophesying in Corinth : Gender and Inspired Speech in First Corinthians*, Tübingen : Mohr Siebeck, 2017, p. 219.

⁵ MARSHALL, *ibid.*, p. 209.

vraisemblablement la Loi mosaïque, notamment Genèse comme il le fait en 1 Co 11⁶ — que Paul invoque pour appuyer la soumission des femmes. Si toutes et tous sont accueillis lors du culte, égaux devant le Seigneur, ici les femmes sont clairement exclues d'un certain savoir⁷, car si elles ne comprennent pas quelque chose (la plupart étant de plus, encore une fois, probablement de classe sociale modeste), c'est seulement à la maison qu'elles pourront se renseigner auprès de leurs époux. Bon nombre d'exégètes ont affirmé que les femmes devaient avoir des comportements extravagants, couper la parole ou encore radoter auprès de leurs maris⁸. Une autre tendance importante de la recherche exégétique affirme que ces versets constituent une interpolation, c'est-à-dire un ajout ultérieur qui ne provient pas de Paul lui-même. Ainsi, Paul serait en réalité du côté de l'égalité femmes-hommes, comme en témoignent plusieurs versets précités.

Le verbe grec « instruire » (*mathein*) est le même verbe qu'en 14,31, où la prise de parole prophétique ordonnée mène à l'instruction de chacun·e. Mais ici, Paul déplace le lieu d'instruction à la maison, au foyer. Cela contredit ainsi ses propos du ch. 14 où « tout le monde sera instruit », et montre les différences de normes selon les lieux où les femmes se trouvent, notamment entre l'église (*ekklesia*) et le foyer (*oikos*)⁹. « Tout le monde » n'est pas instruit dans l'assemblée si les femmes doivent l'être à la maison¹⁰. De fait, dès ces versets 33b-36, Paul établit « les femmes » comme catégorie séparée des personnes qui prophétisent ou parlent en langues, et les retire du « tout le monde » de la communauté ecclésiale¹¹. Finalement, il questionne le fait que les Corinthien·ne·s possèdent bien la parole de Dieu (v. 36). Aux deux questions, les membres de la communauté doivent répondre par la négative, étant donné que c'est Paul qui leur a amené l'Évangile (1 Co 1-4), et parce que l'expression « les Églises des saints » montre que les Corinthien·ne·s savent qu'il existe d'autres communautés pauliniennes¹².

Par ailleurs, les auteurs hommes contemporains de Paul (par exemple Philon d'Alexandrie ou Plutarque) manifestaient déjà une ambivalence face à la parole des femmes, qui devaient être cadrée selon l'espace social où elles se trouvaient (marché, foyer, communauté religieuse, sphère juridique/politique, etc.)¹³. Paul est donc tout à fait dans la même ligne, et c'est en l'occurrence ici le cadre du foyer et ce qui en découle qui prévalent sur l'égalité des croyant·e·s en Christ. Au centre de la préoccupation de Paul, donc, se trouve l'ordre, la paix (1 Co 14,33 a), la convenance. À cause du désordre et des comportements honteux que l'engouement pour les dons spirituels peut engendrer, Paul choisit la prudence et refuse ainsi aux femmes la parole dans les assemblées¹⁴.

⁶ Le mythe de la création sous-tend l'argumentation de Paul en 1 Co 11, on peut ainsi supposer qu'il a ici en tête Gn 3,16, qui annonce que l'homme dominera sur la femme. MARSHALL, *op. cit.*, p. 210.

⁷ *Ibid.*

⁸ Ce passage soulève des questions similaires à celles que l'on s'est posée face à 1 Co 11,2-16, qui parle de corinthiennes retirant leur voile (ou détachant leur coiffure. Ce geste était avant tout un geste d'émancipation, en se détachant « d'un symbole de différenciation des sexes », les femmes s'étant « inspirées d'un] ethos égalitaire, qui tendait non seulement à relativiser les différences sociales et ethniques existantes, mais précisément aussi la différence entre hommes et femmes » [DETTWILER, *op. cit.*, p. 48]. Au vu de sa réponse au problème, Paul n'était pas près de défendre une égalité femmes-hommes effective.

⁹ MARSHALL, *ibid.*, p. 210.

¹⁰ *Ibid.*, p. 211.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*, p. 73-108.

¹⁴ *Ibid.*, p. 213.

50 ans de droit à la parole

Il y a 50 ans, les femmes ont acquis le droit de vote en Suisse. Comme Paul vis-à-vis de la place des femmes, nous pouvons ressentir une certaine ambivalence quant à cet événement : gratitude pour nos sœurs qui se sont battues, fierté, satisfaction de fêter un demi-siècle de ce droit essentiel, mais aussi frustration, colère, tristesse, désespoir qu'on l'ait acquis si tard, et qu'on en soit seulement là aujourd'hui. D'ailleurs, Paul aurait-il à son époque parlé du droit de vote des femmes comme de la prière et de la prophétie, ou plutôt comme de la prise de parole déplacée des femmes en assemblée ? Et qu'en est-il ne nos églises, prennent-elles à bras-le-corps les questions d'inégalités de genre, ou sont-elles mal à l'aise ou indifférentes face aux combats des femmes et des minorités de genre ? Lire Paul, lire la Bible, c'est être constamment face à l'opportunité de se responsabiliser, en se posant la question de ce qui incarne l'amour et la justice.

Avis personnel

Les valeurs d'honneur et de honte étaient centrales pour les sociétés antiques, et il en allait de même pour Paul, qui d'ailleurs subvertit ces notions lorsqu'il parle de la folie de la croix (1 Co 1,18-25), ou encore du Christ qui s'humilie, abandonne sa forme de Dieu pour prendre une forme d'esclave (Ph 2,1-11). Pourquoi est-il donc si attaché à la « décence » et à l'ordre ? Pourquoi face à une situation si concrète, son message d'égalité, d'accès à tous et toutes au baptême et au salut, semble se dissiper au profit de la culture patriarcale dominante ? Paul devait être mal à l'aise, tout comme il l'est face aux femmes qui font un geste émancipateur en retirant leur voile (ou en détachant leurs cheveux), brouillant à son sens la différence manifeste entre elles et les hommes. À mon sens, les tensions dans les textes bibliques à l'égard des femmes et de leurs « rôles », en particulier chez Paul, montrent à quel point les hiérarchies sont souvent difficiles à radicalement mettre en question. En effet, au regard de l'Évangile, que faire des coutumes préétablies ? Ne risque-t-on pas le chaos ? Bien que l'inquiétude puisse être réelle, il me semble qu'on est face ici à un argument purement rhétorique, car interroger, voire bouleverser les normes en vue de plus de justice ne risque pas d'engendrer le chaos, mais bien plutôt de nous ouvrir à d'autres possibilités de vivre ensemble, et de créer d'autres cadres *à partir* de ceux que nous connaissons.

En outre, demeure toujours cette question du statut des textes bibliques : qu'est-ce qui relève du normatif, de l'universalisable, et au contraire du contextuel ? S'il l'on peut passer sa vie à faire des recherches sur les textes pauliniens, leurs effets enfermants pour les femmes subsistent, étant donné que de nombreuses communautés chrétiennes les utilisent encore pour justifier la domination de l'homme sur la femme. Il me semble donc essentiel d'y réfléchir, de garder la discussion ouverte, et surtout d'adopter une radicale compassion envers les personnes qui souffrent d'injonctions injustes, dont même les textes bibliques sont les témoins.